

Renseignements indispensables pour l'immatriculation d'un tracteur agricole ou d'un chariot à moteur agricole importé directement

Véhicule neuf
 Véhicule usagé
 Année de construction

Marque du véhicule

Type du véhicule

N° de châssis

Marque / type du moteur
 Identification

Cylindrée cm³

Puissance du moteur KW-CV-DIN/SAE
 à t/min

Genre de transmission
 Mécanique
 Automatique
 Hydrostatique

Nombre de vitesses
 Vitesse maximale km/h

Pièces à fournir :

Réception générale CE ou certificat de conformité CE avec fiche de renseignements ou caractéristiques techniques avec les preuves de conformité bruit, fumée et gaz d'échappement.

- 1) Documentation technique du véhicule (par exemple : feuille des Mines, etc...)
- 2) Garantie originale du constructeur pour le poids total autorisé en charge et par essieu
- 3) Garantie originale du constructeur pour le poids de l'ensemble admissible ou pour le poids remorquable freiné et non freiné admissible
- 4) Ticket / Bulletin de pesage (poids total et poids sur essieu arrière)
- 5) Formulaire douaniers 13.20A **et** 11.08 ou 11.05
- 6) Pour véhicule importé et usagé : permis de circulation étranger
- 7) Garantie charge et vitesse des pneus
- 8) Preuve de conformité pour les émissions de fumée ECE24 dir. 72/306 ou 77/537
- 9) Fiche d'entretien antipollution (moteur diesel dès le 1er janvier 1976)
- 10) Preuve de conformité pour les gaz d'échappement des moteurs diesel concernés, selon la directive 2000/25/CE pour les véhicules importés ou construits en Suisse dès le 1er avril 2003
- 11) Homologation cabine / cadre / arceau de sécurité n° OCDE*
- 12) Demande d'immatriculation pour un nouveau jeu de plaques

Veuillez demander à l'assureur la préparation d'une attestation d'assurance en "tracteur agricole" ou en "chariot à moteur agricole".

Firme / nom et prénom

Adresse

N° postal, localité
 N° tél./natel

Veuillez retourner le formulaire dûment complété accompagné des pièces à fournir au bureau des autorisations spéciales à Lausanne.

Signature